

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le six du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Loïc BARTHET, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER.

Jean-Sébastien GRESARD arrivé à 20h42.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel FRANCHINI.

1/ Mise en place et composition des commissions

-Commission des finances :

Responsables : CHAPUIS Philippe, VIONNET Joël, FRANCHINI Emmanuel

-Commission sociale, scolaire, cadre de vie :

Responsables : CAUSSIDERY Elisabeth, BENAYAD Jennifer

Suppléants : LAITHIER Vincent, GRESARD Jean-Sébastien,

-Commission urbanisme :

Responsable : FRANCHINI Emmanuel

Suppléant : VIONNET Joël

Membres : LAURENT Julien, GRESARD Jean-Sébastien, PERROT Jean-François, LAITHIER Vincent, BARTHET Loïc

-Commission forêt, bois, environnement :

Responsable : CHAPUIS Philippe

Suppléant : FRANCHINI Emmanuel

Membres : GRESARD Jean-Sébastien, CAUSSIDERY Elisabeth, LAURENT Julien

Marquage des Bois : MOUGET Michel

Garant des ventes de bois : CHAPUIS Philippe, GRESARD Jean- Sébastien

-Commission bâtiments communaux, patrimoine :

Responsable : PERROT Jean-François

Suppléante : CAUSSIDERY Elisabeth

Membres : CHAPUIS Philippe, VIONNET Joël, LAITHIER Vincent

-Commission voirie, assainissement et sécurité routière :

Responsable : VIONNET Joel

Suppléante : BENAYAD Jennifer

Membres : LAURENT Julien, GRESARD Jean-Sébastien, BARTHET Loïc, LAITHIER Vincent

-Commission eau, incendie :

Responsable : CHAPUIS Philippe,

Suppléant : FRANCHINI Emmanuel

Membres : LAURENT Julien, GRESARD Jean-Sébastien

Relevé des compteurs : MOUGET Michel

Suppresseur / Chloromètre : GRESARD Jean-Sébastien, CHAPUIS Philippe, FRISTCH Emmanuel, CHABOD Léonel

-Commission communication :

Responsables : CAUSSIDERY Elisabeth, BENAYAD Jennifer

Suppléants : PERROT Jean-François, LAITHIER Vincent

-Commission d'appel d'offres :

Titulaires : CHAPUIS Philippe, VIONNET Joël, FRANCHINI Emmanuel

Suppléants : GRESARD Jean-Sébastien, PERROT Jean-François, CAUSSIDERY Elisabeth

Toutes les commissions sont validées par l'ensemble du Conseil Municipal.

2/ Délégations de fonctions aux Adjoint

Après présentation de Madame le Maire, pour les délégations aux adjoints à :

- Monsieur VIONNET Joël 1^{er} adjoint : Finances, Etat Civil, Voiries
- Monsieur CHAPUIS Philippe 2^{ème} adjoint : Finances, Etat Civil, Eau, Forêt
- Monsieur FRANCHINI Emmanuel 3^{ème} adjoint : Finances, Etat Civil, Urbanisme

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter ces délégations aux adjoints. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3/ Vote des Indemnités du Maire et des Adjoint

Les indemnités de fonction peuvent être corrigées au vu de la loi entrée en vigueur le 19 Décembre 2019. Les traitements se font sur la base de 3889.40 € pour l'ensemble des élus et ensuite un indice est fixé sur l'échelle indiciaire pour la Fonction Publique : soit 25.50 % pour le Maire et 9.90 % pour les Adjoint.

Après quelques échanges, Mme le Maire et les Adjoint quittent la salle de conseil, afin que les débats soient sereins.

De retour dans la salle, Madame le Maire demande ce qui est décidé, par vote à main levée, 7 voix pour et 4 absentions, pour prendre les pourcentages ci-dessus, ces taux seront en application à partir du 07.07.2020 sans rétroactivité.

4/ Désignation des délégués au sein d'organismes extérieurs (Communauté de Communes, SIEL, Syndicat des Eaux de Joux)

-Communauté de Communes :

Titulaire : PRÊTRE Brigitte

Suppléant : VIONNET Joël

-Syndicat Intercommunal d'Électricité :

Titulaires : CHAPUIS Philippe, Jean-Sébastien GRESARD,

Suppléants : FRANCHINI Emmanuel, LAURENT Julien

-Syndicat des Eaux de Joux :

Titulaire : CHAPUIS Philippe

Suppléant : FRANCHINI Emmanuel

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5/ Délégation du Conseil Municipal au Maire

Madame le Maire présente et fait lecture des délégations qu'elle avait lors du précédent mandat, à savoir :

01°) - **d'arrêter** et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

02°) - **de fixer**, dans les limites d'un montant de 2 500 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

03°) - **de prendre** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret (214 000 euros depuis le 01/01/20) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- 04°) - **de prendre** toute décision relative au placements financiers dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- 05°) - **de passer** les contrats d'assurances ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 06°) - **de procéder** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ;
- 07°) - **d'accepter** les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 08°) - **de décider** la vente de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 09°) - **de prendre** toute décision relative aux concessions du cimetière, dont les modalités seront précisées ultérieurement ;
- 10°) - **de fixer** les rémunérations et de régler les frais et honoraires des notaires, avocats, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11°) - **d'intenter** au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intenter contre elle, dans les cas défini par le Conseil Municipal ;

En contrepartie, le Maire s'engage à rendre compte au conseil des décisions prises sous couvert de ces délégations.

Madame le Maire demande l'approbation de ces délégations.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, par vote à main levée, soit 11 voix pour, ces délégations.

6/ Travaux Voirie

~ *Rue Frênes Fontaine Clargenat*

Après échanges et réflexions, il est décidé d'engager la réflexion concernant les travaux à prévoir de ces rues. Dans un tout premier temps, il faut engager les démarches avec SIEL pour prévoir et planifier l'enfouissement des réseaux secs. Un contact sera pris dès la nouvelle installation de leur bureau, en parallèle un questionnaire sera envoyé aux habitants de ces rues pour construire une boîte à idée.

~ *Route du Fort*

Madame le Maire nous informe que lors de la réunion de conseil du 15 Octobre 2018, il a été question de refaire une portion de la Route du Fort, depuis le réservoir jusqu'au virage après la grande ligne droite ainsi que la réparation du pont.

La réparation du pont ayant été faite, nous poursuivons la suite des travaux déjà engagés. L'entreprise JDBE nous a fait parvenir un plan accompagné d'un devis estimatif. Par-rapport au COVID-19, on nous demande de relancer l'économie étant donné qu'il n'y a pas de réseau à enfouir, nous pouvons envisager ces travaux dès le début de l'automne.

Un dossier DETR va être déposé en espérant avoir une subvention de 20 à 30 %.
Le montant travaux + maîtrise d'œuvre selon devis estimatif s'élèveront à 168 000 € TTC.

Décisions prise par le Conseil Municipal pour la réfection de la route, 10 voix pour et 1 abstention, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

7/ Travaux Voirie Route du Bourbouillon

L'adjoint responsable de la voirie, Monsieur Joël VIONNET nous explique que la rue du Bourbouillon, commence à se fissurer, pour éviter de gros travaux, il serait souhaitable d'intervenir rapidement pour la pose d'un bi-couche à l'émulsion de bitume pour la première partie, puis d'un rebouchage des trous sur la seconde partie.

Deux entreprises ont été contactés : SN SAULNIER et ROGER CUENOT.

Après étude et comparaison des devis reçu, nous allons retenir l'entreprise SN SAULNIER.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces travaux et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

8/ Culture – Art en Chapelle

Madame le Maire nous informe que l'Association Art en Chapelle organise cette année la 3^{ème} biennale du 05 Juillet au 23 Août 2020, notre église fait partie des dix sites retenus pour soutenir cette association et les artistes en Art contemporain. L'Association Art en Chapelle demande aux communes une cotisation de 400 € ainsi qu'une participation correspondante à 0.50 € par habitants.

Les deux communes co-paroissiales soutiennent cette manifestation. Les frais seront répartis au même pourcentage que les dépenses co-paroissiales.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer à cette manifestation culturelle, soit 11 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

9/ Questions Diverses

- L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour que les réunions de conseils se fassent de préférence le lundi.
- Une vente de bois par adjudication ce fera à Levier cette semaine pour la parcelle H environ 547 m³.
- Un changement de locataire est prévu dans l'appartement de droite au-dessus des écoles, il serait nécessaire de refaire la douche à l'étage, un devis de l'entreprise POLONGHINI nous est présenté mais le conseil le trouve trop onéreux.
- Une réflexion sera engagée par rapport à l'entretien des arbres place du Fort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.